



EDITO

Oxygénons les JO !

Paris 2024, c'est demain. Pour être prêts en 2024, les premiers appels d'offre relatifs à la construction puis aux aménagements intérieurs vont démarrer dès mars de cette année. Un petit retroplanning nous fait comprendre qu'il faut être prêt fin 2023. Certains bâtiments sont à construire et à aménager bien sûr, il faut donc le temps de la construction, en comptant 2 ans, cela nous amène à 2021. Le temps de faire les appels d'offres, la sélection...c'est déjà demain.

Les JO, c'est 45000 athlètes, 25000 accompagnateurs, 25000 journalistes...il va falloir loger ce nombre incroyable de visiteurs. Il y a là de belles opportunités pour les entreprises. Nous parlons de 50000 lits par exemple. C'est bien parce que les enjeux sont importants que la filière se mobilise. Les JO représentent l'un des projets structurants du dernier contrat de filière signé en novembre dernier. L'Ameublement Français a d'ores et déjà organisé une réunion sur le sujet le 4 décembre 2018, et un groupe de travail plus transverse au sein de la filière a été créé ; il s'agit de France BOIS 2024. Un prochain MeetUP sera organisé pour les entreprises intéressées.

J'en profite pour vous souhaiter une excellente année à tous.

Pour en savoir plus : valerie.gourves@fcba.fr

REGLEMENTATION

Règlement REACH :

- **Mise à jour de l'annexe XVII**

Le Règlement (UE) 2018/2005 du 17 décembre 2018 met à jour l'entrée 51 de l'annexe XVII, pour y introduire le phtalate de diisobutyle (DIBP). L'entrée 51 de cette annexe interdit déjà la mise sur le marché de jouets et d'articles de puériculture contenant du phtalate de bis(2-éthylhexyle) ou DEHP, du phtalate de dibutyle ou DBP et du phtalate de benzyle et de butyle ou BBP, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en poids de matière plastifiée (que ce soit individuellement ou dans toute combinaison de ces trois phtalates). Le DIBP ayant un profil de risque similaire à celui du DEHP, du DBP et du BBP, la Commission estime qu'il convient de limiter aussi la mise sur le marché des jouets et des articles de puériculture contenant ce phtalate. De plus, la restriction des 4 phtalates DEHP, DBP, BBP et DIBP est étendue à l'ensemble des articles. Par conséquent ils ne pourront plus être mis sur le marché après le 7 juillet 2020 dans des articles, que ce soit individuellement ou dans toute combinaison, en concentration égale ou supérieure à 0,1 % en poids de matière plastifiée présente dans l'article. Cette restriction peut avoir des conséquences sur certaines parties des meubles telles que les textiles enduits.

- **Introduction d'une nouvelle substance dans la liste des SVHC**

La Décision d'exécution (UE) 2018/2013 du 14 décembre 2018 identifie le 1,7,7-triméthyl-3-(phénylméthylène)bicyclo[2.2.1]heptan-2-one (3-benzylidène camphre) en tant que substance extrêmement préoccupante (SVHC), en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien et des effets graves qu'elle peut avoir sur l'environnement. Cette substance, qui est utilisée comme filtre ultraviolet, est déjà interdite dans les produits cosmétiques depuis le 18 février 2016, par le règlement 2015/1298.

- **Inclusion des substances sous la forme « nano » dans le règlement REACH**

Le Règlement (UE) 2018/1181 du 3 décembre 2018 inclut officiellement les nanomatériaux dans le règlement REACH. Il modifie 9 annexes du règlement pour couvrir les nanoformes des substances chimiques. Cette modification concerne les déclarants de substances (sociétés qui importent plus d'une tonne/an d'une ou plusieurs substances) qui devront désormais préciser si différentes nanoformes des substances qu'ils déclarent dans leurs dossiers d'enregistrement, sont fabriquées et importées. L'évaluation de la sécurité chimique (CSA : Chemical Safety Assessment) et le rapport consécutif (CSR : Chemical Safety Report), obligatoires pour les substances importées à plus de 10 tonnes /an, devront également porter sur toutes les nanoformes des substances couvertes par l'enregistrement.

De plus, les déclarants auront un devoir d'information vis-à-vis des utilisateurs de leurs substances précisé dans les annexes VI à X de REACH mises à jour (elles détaillent les exigences en matière d'informations que doivent contenir les dossiers d'enregistrement en fonction du tonnage).

L'objectif est de permettre aux entreprises et aux autorités d'évaluer les propriétés dangereuses des nanomatériaux, leurs utilisations en toute sécurité et leurs risques pour la santé et l'environnement. Actuellement, les nanoformes de substances sont celles qui sont couvertes par la Recommandation de la Commission Européenne du 18 octobre 2011 relative à la définition du nanomatériau : « Matériau naturel, formé accidentellement ou manufacturé, contenant des particules libres, sous forme d'agrégat ou sous forme d'agglomérat, dont au moins 50 % des particules, dans la répartition numérique par taille, présentent une ou plusieurs dimensions externes se situant entre 1 nm et 100 nm. ». Le règlement REACH, sera prochainement modifié pour y inclure une définition de ce terme. Les fabricants de meuble ne sont donc, à priori, pas directement concernés par cette modification.

CONTACT

Anne Sacalais
anne.sacalais@fcba.fr

Décret et arrêté « cercueils »

Après la parution du décret n° 2018-966 le 8 novembre 2018, l'arrêté du 20 décembre 2018 pris en application des articles R. 2213-25 et R. 2213-25-1 du code général des collectivités territoriales, est paru au JO. Cette nouvelle réglementation met fin à l'obligation de n'utiliser que des cercueils en bois ou fabriqués avec des matériaux agréés autres que du bois, ainsi qu'au dispositif d'agrément ministériel pour les matériaux de cercueil autres que le bois.

Le décret définit les caractéristiques applicables aux cercueils et fixe les modalités de vérification de celles-ci. Ce texte, et notamment ses 4 annexes techniques, **s'appuie largement sur les 3 parties de la norme NF D 80-001 Cercueils – Spécifications de performance pour le contrôle de l'aptitude à l'usage d'un cercueil.**

FCBA est le seul laboratoire accrédité pour réaliser l'ensemble des essais suivant les exigences du décret et de son l'arrêté. (Portée disponible sur www.cofrac.fr : accréditations n°1-0197 et n°1-0201).

CONTACT

Eric Launay
eric.launay@fcba.fr

SAVE THE DATE



✓ Finitions poudre – 22 janvier 2019

Après avoir constitué en 2018 un groupe de travail avec des professionnels (fabricants de mobilier, fournisseurs de finition, fabricants de matériel d'application) et avoir réalisé des essais sur de nombreux échantillons, les professionnels de l'ameublement et de l'agencement sont invités à participer à la réunion de restitution des résultats en discutant avec les fournisseurs partenaires de l'étude.

Pour plus d'informations : [ICI](#)

CONTACT

Thierry Delorme
Thierry.delorme@fcba.fr



✓ Journée Poussières de bois – 29 janvier 2019

Après plusieurs années d'études réalisées par FCBA en collaboration avec l'OPPBTB, de nombreuses organisations professionnelles et l'Ameublement Français, venez faire le point sur le risque poussières de bois, son évaluation au poste de travail et les solutions concrètes pour la réduction de l'exposition. Vous entendrez les témoignages d'entreprises qui ont mis en place avec succès les bonnes pratiques, et échanger avec les spécialistes de la prévention.

Cliquez sur ces liens pour consulter le [Programme](#) et [S'inscrire](#).

CONTACT

Lyne Bricka
lyne.bricka@fcba.fr

ACTUALITES DES PROJETS / ON A LU POUR VOUS



ECOBULK

Ecobulk est un projet européen retenu dans le cadre du programme Horizon 2020 de l'Europe.

Les partenaires travaillent au développement de matériaux issus du recyclage pour un usage dans différents secteurs dont l'ameublement. Cette année FCBA expérimentera l'usage d'un composite utilisant du bois issu de mobilier en fin de vie et de plastique recyclé ou biosourcé. Les prototypes seront exposés en septembre.

CONTACT

Emilie Bossanne
emilie.bossanne@fcba.fr



EASIMS

[Ce projet](#) a été retenu dans le cadre de l'appel à projet européen Erasmus+. Démarré en novembre 2018, il aura pour vocation de développer un parcours de formation pour les professionnels de l'ameublement et de l'agencement sur le thème du Système de Management Intégré (SMI). Début 2019, nous questionnerons les entreprises qui ont mis en place des systèmes de management et celles qui sont intéressées à le faire pour identifier les besoins de formation et définir un parcours et un contenu pédagogiques.

CONTACT

Benoît Livolsi
benoit.livolsi@fcba.fr



Réalité virtuelle, réalité augmentée et réalité mixte

L'étude 2018 a fait un bilan sur ces concepts qui recouvrent des solutions techniques et logicielles différentes. Le guide commence par définir ces concepts et identifie les solutions hardware ainsi que les fournisseurs du marché français. La description des différents dispositifs (salle immersive, casque, lunette...) ainsi que les logiciels associés et leurs différents domaines d'application vise à guider les entreprises d'ameublement dans le choix des technologies les mieux adaptées à leurs besoins. Rapport disponible sur demande.

CONTACT

Clément Grangé

clement.grange@fcba.fr



Ergonomie au poste de travail

Pendant 6 mois, le CODIFAB a missionné le cabinet ALCIMED pour conduire une étude l'ergonomie et la santé au travail dans un contexte d'adaptation de l'outil de production pour limiter les risques sans compromettre la compétitivité des entreprises. Rapport disponible sur demande.

CONTACT

Valérie Gourvès

valerie.gourves@fcba.fr



Industrie du futur – le digital dans les entreprises

La transformation digitale nécessite une transformation globale de l'entreprise, de son business model, de son style de management, etc. BPI France Le Lab a publié un guide pratique fin 2018 qui s'articule autour d'une matrice visant à guider les entreprises dans l'élaboration de leur feuille de route et prioriser leurs actions. Pour télécharger le guide : [ICI](#)

CONTACT

Valérie Gourvès

valerie.gourves@fcba.fr

APPELS A PROJETS / OPPORTUNITES

▪ Appels à projet ADEME

- [PERFECTO 2019](#) - Amélioration de la performance environnementale des produits

Cet appel à projet national vise à accompagner les entreprises dans leur projet d'éco-conception, quel que soit leur niveau de maturité. Les aides demandées par projet sont plafonnées à 50 000 €.

Date limite : 14 mars 2019

« L'appel à projets de recherche, développement et innovation (RDI) PERFECTO 2019 vise à faire émerger une offre de produits (biens et services) à plus faible impact environnemental.

PERFECTO 2019 permet de financer des études de faisabilité pour favoriser l'intégration d'une démarche d'écoconception dans un projet de RDI, quel que soit le secteur d'activité ; l'ADEME souhaite ainsi accompagner la réflexion des porteurs de projets de RDI en écoconception, quel que soit leur niveau de maturité. Cet accompagnement devrait permettre d'améliorer la qualité des projets de RDI en éco-conception, qui sont ensuite présentés aux différents dispositifs de financement de la RDI (ADEME, Investissements d'avenir, FUI, Eco-organismes, dispositifs régionaux...). Seule la phase étude est éligible (les investissements ne sont pas éligibles).

Les projets seront de préférence collaboratifs pour associer l'ensemble des compétences nécessaires à la réussite du projet (Recherche, développement et innovation, évaluation environnementale, conception, marketing, ...). » Source : ADEME

- [AURAENERGY](#) - Date limite de la 1ère session : 18 janvier 2019

Il vise à soutenir des opérations exemplaires permettant une nette amélioration en terme de sobriété ou d'efficacité énergétique, la récupération de chaleur fatale, et la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre

- [BIOSOURCES](#) - Date limite : 18 mars 2019

Cet AAP vise des projets innovants de démonstrateurs dans le domaine de la chimie, des biotechnologies, des matériaux [...], afin de permettre le développement notamment de produits biosourcés non alimentaires.

o [TPE & PME Gagnantes sur tous les coûts](#)

Démarche volontaire de 12 mois pendant lesquels l'entreprise bénéficie d'un accompagnement personnalisé pour réaliser rapidement des économies durables, en réduisant les pertes en énergie, matière, déchets et eau.

▪ **Appels à projets région Pays de Loire**

o [AMI « Industrie du Futur »](#)

Ouvert chaque année, cet appel à manifestation d'intérêt vise à accompagner les PME / PMI dans une démarche très concrète de modernisation de leur outil de production, réalisable à court terme.

Thématiques (non exhaustif) : l'automatisation (**robotique/cobotique**), l'organisation industrielle (gestion des flux et de la supply chain, qualité, traçabilité), procédés avancés de production (**fabrication additive**, technologies d'usinage et d'assemblage, traitements de surfaces et thermiques avancés...), la numérisation (**technologies immersives**, digitalisation 3D, (block chain, big data), intelligence artificielle, **Internet des objets**), la qualité produit, l'opérateur du futur (adaptation des compétences, environnement et **ergonomie de travail**, réduction de la pénibilité).

Date limite (1^{ère} session) : 30 avril 2019

o [Pays de la Loire Filières - PIA 3](#)

Les « projets doivent démontrer un apport concret et déterminant à une filière industrielle et à sa structuration, en bénéficiant notamment à plusieurs petites et moyennes entreprises (PME) issues de cette filière. Ils doivent en outre démontrer, à terme, une autonomie financière vis-à-vis du soutien public. »

Assiette éligible minimum : 1 M€

Date limite (1^{ère} session) : 30 avril 2019

▪ **Appels à projets européens**

o [H2020-SC5-2018-2019-2020](#)

Cet appel à projet a ouvert le 14/11/2018 sur la thématique des matières premières dans une dynamique d'économie circulaire : process durable, réutilisation, recyclage et schémas de collecte. Le programme vise notamment le **recyclage et la réutilisation des panneaux dérivés de bois**.

La Commission européenne attend des projets dont le budget d'aide financière est de **8 à 13M€**.

Date limite : 19/02/2019

CONTACT

Emilie Bossanne

emilie.bossanne@fcba.fr

Focus sur une activité de FCBA



Plateforme Finition

FCBA dispose d'une plateforme de 500 m² entièrement dédiée à la finition.

Dotée d'équipements industriels ou semi industriels, elle permet de réaliser de la formation, de la validation expérimentale avant transfert sur chaîne de production, des productions atypiques et de mener des projets R&D. Associée à un

laboratoire d'essai sous accréditation COFRAC ISO 17025, cette plateforme représente un outil unique au service des industriels et permet à l'équipe d'accompagner ceux-ci dans l'amélioration et l'optimisation de leur processus de finition.

Matériel disponible :

Préparation : Ponceuses large et longue bande ; banc de ponçage ; touret ; petits matériels portatifs.

Atelier : poste complet de préparation de produit ; cabine ; nombreux systèmes de pulvérisation dont airmix® et électrostatique ; vernisseuse à rideaux à rouleaux ; tunnel micro-ondes, percussion, laminaire, IR, UV ; étuve convection pour les pièces volumineuses.

Atelier poudre (Ligne de traitement vertical) : Pistolet électrostatique et tribostatique, cabine ; four IR ; four convection et tunnel UV.

Consultez la fiche : [ICI](#)



AGENDA

Dates des salons et ou évènements de la profession sur les prochains mois

Salons 2019

Fevrier

- 08 au 12 – Ambiente à Francfort

- 12 au 14 – Première Vision à Paris

- 20 au 22 – Lineapelle à Fiera Milano Rho (Ita)

Mars

- 11 au 15 – ISH à Francfort

- 19 au 21- European coatings show à Nuremberg

Avril

- 9 au 14 – Salon de Milan

Mai

- 14 au 17 – Texprocess & TechTextil à Francfort

- 21 au 23 – Préventica à Paris

- 21 au 24 – Interzum à Cologne

- 27 au 31 – Ligna Plus à Hanovre



A NOTER

FCBA INFO

Magazine d'informations en ligne pour les professionnels

<http://www.fcba.fr/fcbainfo>

Derniers articles FCBA INFO

Décembre 2018 : [Le BIM et le secteur de l'ameublement](#) par Anne Sacalais

Décembre 2018 : [Habitat Connect : créer un espace de vie connecté pour plus de confort](#) par Yoann Montenot & Emilie Bossanne

Abonnez-vous en ligne gratuitement via [le formulaire](#)

LETTRE DE L'INNOVATION – INNOVATHEQUE

[LDI N°100 – décembre 2018](#)

Contact Innovathèque

david.legoux@fcba.fr

FORMATIONS FCBA

Consultez notre catalogue en ligne:

<http://formation.fcba.fr/>

ainsi que [l'agenda des formations](#)

interentreprises 2019

Version papier sur demande à formation@fcba.fr